



Fnac Cannes

« Festival à la Fnac de Cannes : les conditions de travail sous les projecteurs ! »



A Cannes, pendant que certains se complaisaient dans les crêpes au rhum, les histoires de kitesurf et les réunions de méditations mystiques, **d'autres subissaient menaces, pressions et sanctions.**

A force d'alertes, de contestations officielles et de signalements par les représentants CGT, **l'Inspection du Travail est venue faire un tour à Cannes, histoire de comprendre comment s'effectue et s'organise le travail dans ce magasin vitrine.**

Faisant suite à un travail initié depuis 2018, **l'inspection du travail a émis une mise en demeure « Risque PsychoSociaux »**. Cette mise en demeure n'ayant pas été respectée, un procès-verbal a été dressé à l'encontre du Directeur, en tant que personne physique et en tant que personne morale (représentant de l'employeur) le 04/06/2020.

Ce procès-verbal, en plus d'une amende symbolique, **est accompagnée d'une obligation de réaliser une « évaluation de la charge de travail » réclamée depuis longtemps.** Pour rappel, l'employeur a pour obligation Légale et Constitutionnelle **de « s'assurer de la santé mentale et physique des salariés »** que les élus, mandatés et représentants CGT n'ont de cesse de rappeler : rôle concret et réel de défense des intérêts des salariés !

Au final, la direction actuelle de Cannes **a mis en place un « Comité de Pilotage »** en charge de cette étude, la résumant à un « espace de discussion » et un **banal sondage enfantin** » faisant passer le monde de l'entreprise pour une simple colonie de vacances : y a-t-il assez de frites à la cantine ?

Bref, vos élus CGT, ne sont pas dupes, et n'hésitent pas à mettre en doute la pertinence de cette démarche loufoque qui, **paraît-il** est « validée » par l'Inspection du travail.

Les salariés ne sont pas dupes non plus, ils ont bien compris que leur demander, de faire ce boulot **à la place de professionnels n'a qu'un objectif : faire oublier l'obligation de santé physique et mentale de l'employeur** accompagné d'un bon vieux retour au paternalisme du XIXème siècle.

L'action syndicale concrète ne se limite pas à de belles phrases en réunions, ni en communications façon BFM TV sur « Yammer ». Elle doit être quotidienne et tournée **vers la seule recherche des intérêts des salariés**, les arrangements particuliers n'ont pas leur place.

En ce sens vos élus CGT vont continuer le combat.

